

FO confirme une signature de raison pour les NAO 2022 afin de privilégier l'intérêt des salariés !

A l'issue des négociations, et grâce à la mobilisation de tous les salariés sur les sites industriels et logistiques mais aussi tertiaires, la Direction a fait un vrai pas en proposant un plan salarial 2022 plus favorable. La majorité des équipes **FO** a souhaité s'engager sur ces dernières propositions pour assurer la meilleure redistribution aux salariés.

Une mobilisation qui paie !

La mobilisation du 11 janvier a été très suivie dans les sites industriels et logistiques et a rendu le mouvement visible dans la presse et bien sûr auprès de la Direction. Les salariés grévistes de ces sites ont engagé une perte de leurs salaires qui bénéficiera à tous. Félicitons aussi aux salariés du tertiaire qui se sont déclarés en grève par conviction et/ou solidarité avec les salariés des sites de production.

Et côté pétition en ligne, nous avons dépassé les 1600 contributions !

La mobilisation paie... car devant la pression, et à l'issue de nos négociations, la Direction a ajouté 0,6% au budget d'augmentations soit l'équivalent d'un jour de rémunération supplémentaire (1 jour de salaire ~0,5%), majoration exceptionnelle au regard des précédentes années. La Direction a ainsi fait un vrai effort, certes jamais suffisant par rapport aux attentes et à l'engagement des salariés, mais nécessaire pour réfléchir et présenter ces nouvelles propositions aux équipes et adhérents **FO**.

Dernières propositions de la Direction suite aux négociations, avec/sans signature...

	SANS signature		AVEC signature	
	OATAM	I&C	OATAM	I&C
• Budget global (application 1^{er} avril 2022)	2,5%	2,5%	3,1%	3,1%
- Augmentation Générale (AG)	1,2%	0%	1,7% <small>(avec plancher mini. de 35€)</small>	0%
- Augmentation Individuelle (AI)	1,2%	2,4%	1,3%	3,0%
- Budget AI égalité Femmes / Hommes	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
• Mesures annexes (application 1^{er} avril 2022) :				
- Grilles et barèmes Schneider (SMSE) avec effet induit sur les primes d'ancienneté	-	-	1,7% <small>(basé sur AG)</small>	1,7% <small>(basé sur AG)</small>
- Pour les équipiers : valorisation des primes de poste (équipe, nuit, week-end)	-	-	1,7% <small>(basé sur AG)</small>	N/A
- Commission de suivi des rémunérations pour s'assurer de l'application des AI à TOUS les salariés, et privilégier le versement sur le salaire de base	-	-	Oui	Oui
- Ouverture des négociations relatives au Télétravail	-	-	Fév. 2022	Fév. 2022
• Exemples :				
Salaires moyen de base + primes (poste, ancienneté) ou STIP	SANS signature		AVEC signature	
- Ouvrier 190/225 + Ancienneté >15 ans : 2000€ brut / mois	Avec AG, Sans AI : + 24 €		Avec AG, Sans AI : + 43 €	
- Tech/Admin 285 + Ancienneté >15 ans : 3300€ brut / mois	Avec AG, Sans AI : + 40 €		Avec AG, Sans AI : + 62 €	
- Cadre II + STIP 10% (perf. = 100%) : 4650€ brut / mois + 10%	Seulement AI : + 123 €		Seulement AI : + 154 €	

Dans ce contexte, **FO** signera cet accord des NAO 2022 permettant d'avoir un budget d'augmentations suffisant pour récompenser le plus grand nombre.

